

Enquête Statistique sur l'Agriculture et la Pêche en 2003



Premiers résultats

■ 3 ménages sur 5 pratiquent l'agriculture ou la pêche

En septembre 2003, 80 enquêteurs ont questionné 6 000 ménages pour mieux connaître l'agriculture et la pêche à Mayotte. L'Enquête Statistique sur l'Agriculture et la Pêche (Esap 2003) met en avant les spécificités de ces deux secteurs-clés de l'île qui constituent souvent des activités de complément.

À Mayotte, 21 524 ménages exercent une activité agricole ou de pêche. Au total, 36 805 personnes élèvent des animaux, cultivent ou pêchent, parfois les 3 en même temps. Près de 11 % de l'ensemble des ménages ont des activités à la fois agricoles et de pêche.

L'île compte 20 858 exploitations agricoles sur lesquelles travaillent 35 156 personnes. Parmi celles-ci, 47 % déclarent une autre activité. Sur les 4 817 pêcheurs, 85 % sont pluriactifs. Ils sont 3 167, soit 2 pêcheurs sur 3, à déclarer aussi une activité agricole. Les chefs d'exploitation et les pêcheurs ont déclaré avoir recours à 10 479 personnes extérieures au ménage. Cette main d'œuvre souvent occasionnelle (79 %) et payée en nature (42 %) ne représente que 2 233 Unités de travail annuel (UTA).

Des métiers occasionnels

La moitié des personnes travaillant sur l'exploitation agricole consacre au maximum un mi-temps à l'agriculture et 60 % des pêcheurs déclarent pratiquer la pêche de façon occasionnelle. Toutefois, pour 2 tiers des chefs d'exploitation, l'agriculture est l'activité principale. En revanche, 3 quarts des pêcheurs déclarent leur

activité de pêche comme secondaire. Seuls 6 735 chefs d'exploitation et 323 pêcheurs y consacrent un temps plein. Au final, l'agriculture et la pêche dégagent respectivement 20 510 et 1 557 UTA.

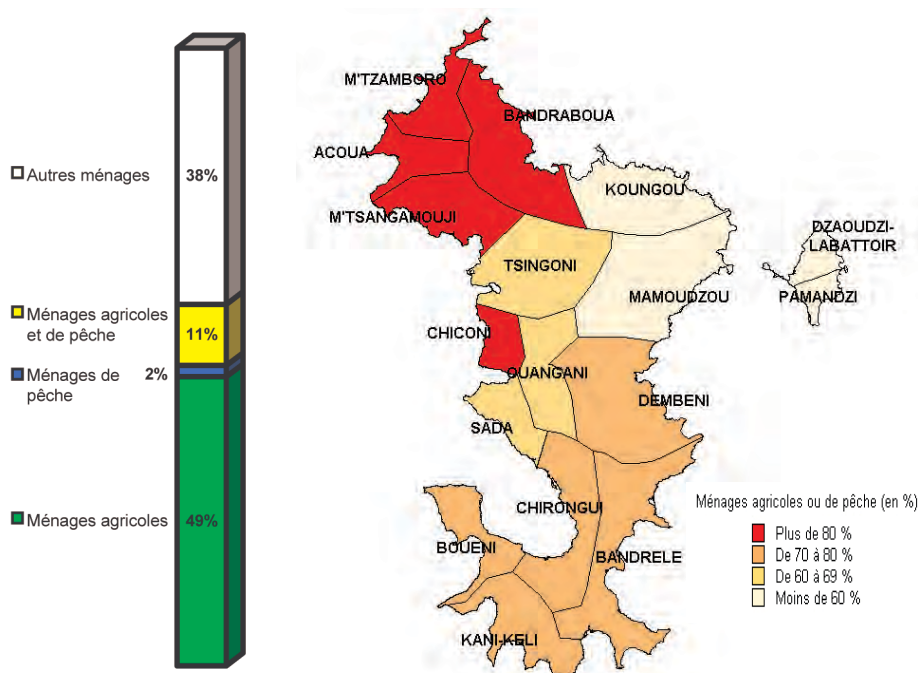
Autant de femmes que d'hommes

La moitié des chefs d'exploitation agricole sont des femmes : 10 451

sur 20 858. De même, parmi la population familiale pratiquant l'agriculture, il y a autant de femmes que d'hommes. De plus, elles y consacrent davantage de leur temps : 9 784 contre 8 761 UTA pour les hommes. En revanche, les trois quarts des pêcheurs sont des hommes et ils représentent 1 103 UTA contre 187 pour les femmes.

Les pêcheurs ont en moyenne 37 ans

Un fort pourcentage de ménages agricoles et de pêche au NORD



Source : AGRESTE - ESAP 2003 - Résultats provisoires

ZOOMS

Des exploitations d'un hectare en moyenne (p. 2)

La moitié des ménages agricoles élève des animaux (p. 2)

6 pêcheurs sur 10 dans le lagon (p.3)

Tableaux des principaux résultats (p.4)

et les chefs d'exploitation agricole 41 ans. Parmi ces derniers, les moins de 25 ans représentent 7 % des UTA des chefs d'exploitation alors que les plus de 60 ans en occupent 15 %.

Les pêcheurs à l'Est et les ménages agricoles en ville

La moitié des UTA de la pêche est concentrée à l'Est dans les communes de Bandré, Mamoudzou et Dzaoudzi. Parmi les ménages qui pratiquent une activité agricole, 38 % habitent à Mamoudzou, Koungou ou en Petite-Terre. Toutefois, ces 4 communes représentent plus de 55 % de la population de l'île. ■

En moyenne, moins d'une UTAF¹ par exploitation

AGRESTE - ESAP 2003
Résultats provisoires

	Exploitations	UTAF
Occasionnel	2 116	211
≤ mi-temps	4 625	1 199
Mi-temps à 1 plein temps	4 032	2 896
≥ à 1 plein temps	10 085	14 239
Total	20 858	18 545

(1) : Unité de travail agricole familiale.

L'agriculture en bref

Les fourrages cultivés ne représentent que 93 ha. La plupart des bovins, ovins et caprins se nourrissent sur les parcours ou en bordure de route. En complément, 87 % des éleveurs leur distribuent des feuilles d'arbres, des épluchures, des troncs de bananiers,...

La possession d'un zébu constitue une épargne souvent sacrifiée lors des événements coutumiers ou religieux : 17 % des éleveurs bovins ne possèdent qu'un zébu.

A peine 11 % des éleveurs commercialisent une partie de leur production.

Les exploitations sont très peu mécanisées. Seulement 14 tracteurs, 146 débroussailluses, 90 pulvérisateurs à dos et 841 brouettes sont utilisés à des fins agricoles sur l'île.

Des exploitations d'un hectare en moyenne

La Surface agricole utilisée (SAU) représente 20 254 ha soit environ 55 % de la surface de l'île.

Les surfaces cultivées occupent 18 050 ha de l'île. Généralement, les cultures sont mélangées dans une parcelle appelée *mundra*. La bananeraie et la cocoteraie comptent respectivement 4 619 et 3 433 ha. Ces deux cultures représentent 45 % des surfaces cultivées. Près de 90 % des ménages agricoles cultivent de la banane, bien souvent sur des petites surfaces (25 ares en moyenne).

Beaucoup d'arbres fruitiers

Les manguiers occupent 3 116 ha. 64 % d'entre eux ont été plantés. Les autres sont sauvages et leurs fruits, bien que plus fibreux, sont aussi récoltés et consommés. Les agrumes, cultivés par 9 140 producteurs, couvrent une surface de 593 ha soit 6 ares en moyenne par exploitation. Le manioc et l'ambrevade tiennent aussi une place prépondérante puisqu'ils représentent respectivement 1 426 et 905 ha, soit près de 12 % des cultures. Le maraîchage est pratiqué par 1 029 ménages sur 40,1 ha. Souvent, cette surface accueille plusieurs cycles culturaux par an. Le riz, très consommé à Mayotte, n'est presque plus cultivé : à peine 400

producteurs pour 42 ha. Les cultures à parfum et aromatiques comme l'ylang-ylang (464 ha) et la vanille (132 ha) sont principalement destinées à l'exportation.

Peu de ventes, beaucoup de vols

Toutes cultures confondues, un tiers seulement des ménages agricoles déclare vendre ou échanger tout ou une partie de leurs productions végétales. 78 % des chefs d'exploitation déclarent avoir subi des pertes sur les cultures au cours de la dernière campagne. Parmi ceux-là, 4 sur 5 se plaignent des vols. ■

71% des exploitations ont moins de 1 ha de SAU

AGRESTE - ESAP 2003
Résultats provisoires

	Exploitations	SAU
Pas de SAU	534	0
< 20 ares	3 865	416
De 20 a à 50 a	5 371	1 832
De 50 a à 1 ha	5 079	3 628
De 1 ha à 2 ha	3 628	4 958
De 2 ha à 5 ha	1 937	5 760
Plus de 5 ha	444	3 660
Total	20 858	20 254

La moitié des ménages agricoles élève des animaux

10 554 ménages font de l'élevage, soit près de 30 % de l'ensemble des ménages de l'île.

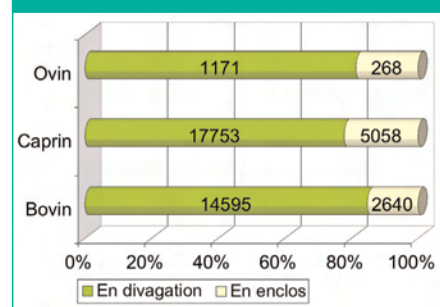
L'île compte 4 026 élevages bovins avec en moyenne un peu plus de 4 zébus par exploitation. Seulement 5 % des bovins sont croisés ou métissés malgré l'insémination artificielle engagée depuis 1994.

1 vache sur 5 est traite

89 % des élevages bovins possèdent des femelles mères (8 111 têtes). 20 % de celles-ci sont traitées, bien souvent occasionnellement (62 % des cas).

L'élevage caprin compte 22 811 têtes pour 4 115 exploitations. Ce sont souvent de petits élevages familiaux : 3 sur 4 ont moins de 7 caprins. 6 988 exploitations élèvent des volailles, essentiellement des poulets

80 % des animaux divaguent



Source : AGRESTE - ESAP 2003 - Résultats provisoires

locaux (80 565). Ceux-ci, avec en moyenne 12 poulets par élevage, sont destinés à l'autoconsommation.

Beaucoup de maladies

Plus de 56 % des exploitations de bovins, ovins et caprins ont subi des pertes durant la dernière campagne. Ainsi, 2 170 éleveurs évoquent les maladies comme l'une des causes principales. ■

La pêche en bref

3 151 ménages pratiquent la pêche embarquée. Parmi ceux-là, 381 déclarent adhérer à la Coopémay² ou à un Covipem³.

Seulement 1 345 ménages possèdent une embarcation. Les autres l'empruntent ou la louent. Dans 96 % des cas, ils « s'arrangent » directement avec le propriétaire.

La production annuelle est estimée⁴ à 1 700 tonnes de poissons, essentiellement récifaux.

249 ménages de pêcheurs déclarent pratiquer le transport de passagers. Ces derniers sont généralement des touristes ou des agriculteurs qui souhaitent rejoindre les îlots.

(2) : Coopérative des pêcheurs de Mayotte

(3) : Comité villageois des pêcheurs de Mayotte

(4) : Source : DAF

L'aquaculture en bref

L'aquaculture est en croissance à Mayotte avec environ 12 230 m³ de cages immergées en mer. Elles produisent 210 tonnes⁵ de poissons, quasi exclusivement de l'ombrine, destinée principalement à l'exportation. On compte actuellement 5 producteurs et une unité de pré-grossissement.

(5) : Source : DAF

Des techniques traditionnelles

La ligne à main, appelée **palangrotte**, est constituée d'un fil de nylon enroulé sur un bout de bois, muni d'un hameçon. Il est lesté de plomb ou de cailloux et appâté avec de petits poissons ou des calamars. Cette technique est utilisée par plus de la moitié des pêcheurs. La pêche au **djarifa** se pratique en bord de plage essentiellement par les femmes. Proche de la senne de plage, c'est une technique qui cible essentiellement les juvéniles. 15 % des pêcheurs la pratiquent. L'**uruva** est une pêche au poison qui s'exerce sur les plattiers. Cette technique de pêche est interdite.

6 pêcheurs sur 10 dans le lagon

L'intérieur du lagon est le site de pêche le plus fréquenté. On y pratique la pêche à pied comme la pêche embarquée.

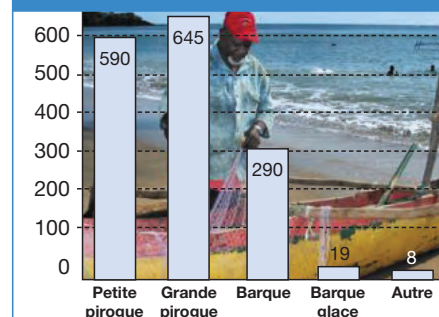
3 651 ménages de pêcheurs citent le lagon comme l'un de leurs lieux de pêche favoris. Parmi ceux-là, 47 % pratiquent la pêche à pied en employant des techniques ancestrales. A l'intérieur du lagon, on pratique aussi la pêche embarquée. Les embarcations utilisées ne permettent pas d'accéder à des sites de pêche très éloignés. Ce sont des petites ou grandes pirogues pas ou faiblement motorisées. 73 % des moteurs déclarés ont une puissance inférieure ou égale à 15 CV. Ainsi, 3 sorties en mer sur 4 s'effectuent à moins de 4 milles nautiques des côtes : dans le lagon ou sur la barrière de corail.

Des DCP encore peu fréquentés

L'extérieur du lagon, avec 25 % des sorties de pêche, est aussi un site prisé. On y pratique essentiellement la pêche à la palangrotte. La technique de la pêche à la traîne est utilisée dans 9 % des cas.

Les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) sont ancrés à l'extérieur du lagon. Ils permettent de concentrer les poissons pélagiques. 279 ménages de pêche soit 6 % pro-

78 % de pirogues



Source : AGRESTE - ESAP 2003 - Résultats provisoires

fitent de ces dispositifs. Ils sont ouverts à tous, mais leur accès nécessite une embarcation motorisée.

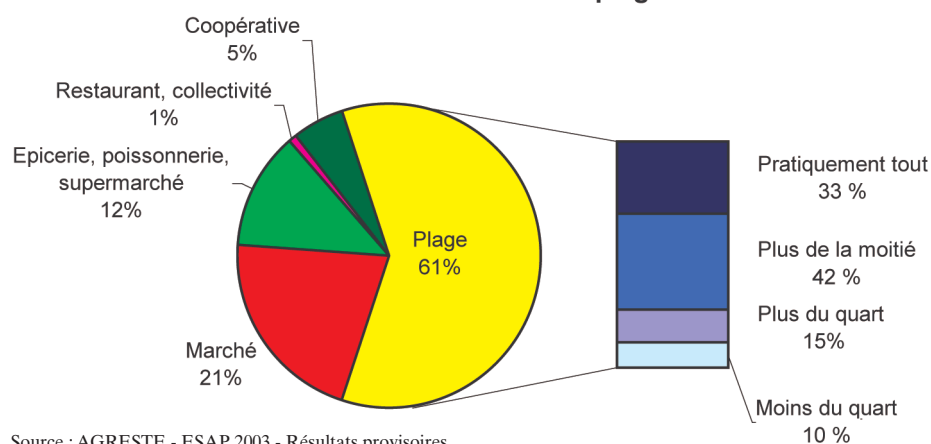
Une pêche de subsistance

Plus de la moitié des ménages de pêcheurs déclare pratiquer la pêche de manière occasionnelle : une sortie par semaine au maximum. Seulement 14 % de ces mêmes ménages affirment sortir en mer plus de 3 fois par semaine.

824 ménages de pêcheurs (soit 19 %) déclarent vendre ou échanger pratiquement toutes leurs captures. Le reste est destiné à l'autoconsommation. Presque 1 ménage sur 2 ne pratique aucune vente. Seulement 8 % des pêcheurs achètent de la glace pour la conservation de leurs captures. ■

6 pêcheurs sur 10 vendent sur la plage

Lieux de ventes et quantité vendue sur la plage en 2003



Source : AGRESTE - ESAP 2003 - Résultats provisoires

Définitions

■ Un **ménage** est un ensemble de personnes, dont en général une partie au moins est unie par des liens de parenté, vivant dans un même logement, mettant leurs ressources en commun, faisant cuisine commune et mangeant régulièrement ensemble.

■ L'**exploitation agricole** est définie comme une unité qui participe à la production agricole de l'île et répond à au moins un des critères suivants :

- elle met en valeur une parcelle en dehors de l'enclos familial,
- elle élève des animaux.

Le responsable principal de l'activité agricole au sein du ménage est considéré comme **chef d'exploitation agricole**. Le ménage est alors qualifié d'agricole.

■ Un ménage est dit de **pêche** lorsqu'une personne au moins dans ce ménage déclare pratiquer la pêche.

■ La **population agricole familiale** comprend l'ensemble des membres du ménage agricole.

■ La **population familiale pratiquant l'agriculture (ou la pêche)** comprend la population qui pratique au sein du ménage l'agriculture (ou la pêche).

■ Une **unité de travail annuel** équivaut au travail d'une personne à temps complet pendant une année.

■ La **superficie agricole utilisée** comprend l'ensemble des surfaces occupées par les cultures ainsi que les surfaces en **jachères et friches**. Celles-ci seront à nouveau cultivées.

■ L'enquête porte sur l'ensemble des cultures de la **campagne 2003** (du 1^{er} septembre 2002 au 31 août 2003).

■ Tous **les animaux existants** le jour du passage de l'enquêteur sont recensés.

■ Un bovin est dit **croisé ou métissé** s'il résulte du croisement d'un zébu de race pure avec un bovin de race amélioratrice.

Méthodologie

La DAF, l'INSEE et le SCEES⁶ ont élaboré un plan de sondage à partir du Recensement de la Population (RP 2002). Les unités enquêtées sont les ménages répartis en 3 strates. La 1^{ère}, exhaustive, est constituée des ménages qui, au RP, se sont déclarés agricoles (ou de pêche) et qui commercialisent une partie de leur production. La 2^{ème}, à 20%, est constituée des ménages agricoles (ou de pêche) qui n'ont pas déclaré de ventes. La 3^{ème} strate, avec un taux de sondage de 5%, est constituée des ménages restants. Par extrapolation, l'ESAP fournit des résultats pour l'ensemble des ménages de Mayotte.

(6) : Service Central des Enquêtes et Études Statistiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, et des Affaires Rurales.

La population en 2003

Population de Mayotte (1)	160 265
Population agricole familiale	106 229
Nombre de chefs d'exploitation	20 858
Population familiale pratiquant l'agriculture	35 156
Population familiale pratiquant la pêche	4 817
dont population familiale pratiquant l'agriculture et la pêche	3 167

Source : AGRESTE - ESAP 2003 - Résultats provisoires

(1) Source INSEE - RP 2002

Les cultures en hectares

Bananes	4 619
Manioc	1 426
Agrumes	593
Ambrevades	905
Cocotiers	3 433
Ylang-Ylang	464
Surface agricole utilisée (SAU)	20 254

Source : AGRESTE - ESAP 2003 - Résultats provisoires

Le cheptel

Bovins	17 235
Ovins	1 439
Caprins	22 811
Volailles	127 557

Source : AGRESTE - ESAP 2003 - Résultats provisoires

La pêche

Ménages de pêcheurs	4 341
dont ménages pratiquant la pêche à pied	1 776
dont ménages pratiquant la pêche embarquée	3 151
Nombre de pêcheurs	4 817
dont propriétaires d'embarcation	1 345
Nombre d'embarcations	1 557
Nombre d'adhérents à la Coopémay ou un Covipem	381

Source : AGRESTE - ESAP 2003 - Résultats provisoires

Pour en savoir plus, à partir d'août 2004, l'Essentiel par commune.



Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Service de l'économie agricole
Bureau de la statistique agricole
BP 103 - 97 600 Mamoudzou
daf.mayotte@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Louis DERVIN

Rédacteur en chef : Sébastien HUET

Rédacteurs : Anturia ABALKINI
et Johanna HERFAUT

Impression : Imprimah

Dépôt légal : à parution

ISBN : 2 - 11 - 09 - 1114 - X

Prix : 2.5 €